

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

UFI: DW10-90XW-H000-DFHG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Nettoyage des systèmes de lait

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:JURA Elektroapparate AG
CH-4626 Niederbuchsiten
Tel.: +41 (0)62 389 82 33JURA Elektogeräte Vertriebs-GmbH
D-90268 Nürnberg
Tel.: +49 (0)911 25 25 0**Producteur:**Oxytabs GmbH
- Member of the Medea Group -
Pellwormer Straße 1
D-24768 Rendsburg**Service chargé des renseignements:**Tel.: +49 4331 69620 0
Fax: +49 4331 69620 22
E-Mail: info@oxytabs.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Poison Centre Berlin - Emergency call of the Charité
D-13437 Berlin
Phone: +49 30 30686 700
Emergency call Vienna
A-1010 Vienna
Phone: +43 1 406 43 43
Tox Info Suisse
CH-8032 Zurich
Phone: +41 442515151, national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acide citrique

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/brouillards/vapeurs.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Le produit ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %, qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT).

vPvB:

Le produit ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %, qui sont classés comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Reg.nr.: 01-2119457026-42	Acide citrique Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-<50%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19	Carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	25-<50%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30	Percarbonate de sodium Ox. Sol. 3, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 7,5 % ≤ C < 25 %	≥2,5-<7,5%
CAS: 151-21-3 EINECS: 205-788-1 Reg.nr.: 01-2119489461-32	Laurylsulfate de sodium Flam. Sol. 2, H228; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	<2,5%
CAS: 68439-49-6 NLP: 500-212-8	Alcools en C16-18, éthoxylés (≥15 ≤ 25 EO) Eye Irrit. 2, H319	<2,5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 2)

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés

≥5 - <15%

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

<5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Rincer les restes à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

497-19-8 Carbonate de sodium

Inhalatoire	Exposition à court terme, locale	10 mg/m ³ (Consommateurs)
	Exposition à long terme, locale	5 mg/m ³ (population générale) 10 mg/m ³ (Travailleur)

15630-89-4 Percarbonate de sodium

Dermique	Exposition à court terme, locale	6,4 mg/cm ² (Consommateurs)
	Exposition à long terme, locale	12,8 mg/cm ² (Travailleur)
Inhalatoire	Exposition à court terme, locale	6,4 mg/cm ² (Consommateurs)
	Exposition à long terme, locale	5 mg/m ³ (Travailleur)

151-21-3 Laurylsulfate de sodium

Oral	Exposition à long terme, systémique	24 mg/kg (Consommateurs)
		4.060 mg/kg (Travailleur)
Dermique	Exposition à long terme, systémique	2.440 mg/kg (Consommateurs)
		285 mg/m ³ (Travailleur)
Inhalatoire	Exposition à long terme, systémique	85 mg/m ³ (Consommateurs)

PNEC

77-92-9 Acide citrique

Eau douce	0,44 mg/l
Eau de mer	0,044 mg/l
Sédiment (eau douce)	34,6 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	3,46 mg/kg
Sol	33,1 mg/kg
Station d'épuration	1.000 mg/l

15630-89-4 Percarbonate de sodium

Eau douce	0,035 mg/l
Eau de mer	0,0035 mg/l
Station d'épuration	16,24 mg/l

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 4)

151-21-3 Laurylsulfate de sodium

Eau douce	0,176 mg/l
Eau de mer	0,0176 mg/l
Sédiment (eau douce)	6,97 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	0,697 mg/kg
Sol	1,29 mg/kg
Station d'épuration	1,35 mg/l
Libération sporadique	0,055 mg/l

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Rétirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un masque anti-poussière filtrant les particules conformément à la norme EN 149.

Protection des mains: Gants de protection conformes à la norme EN 374

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants >480 minutes (niveau de perméabilité : 6)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection étanches selon EN 166

Protection du corps: Vêtements de travail conformes à la norme EN 13982-1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	9 (5%)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 5)

Réserve acide/alcaline (J.R. Young et al.):

Viscosité:

Viscosité cinématique

Non applicable.

Dynamique:

Non applicable.

Solubilité

l'eau:

Aisément soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité:

Non déterminé.

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non applicable.

Caractéristiques des particules

Voir point 3.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme:

Pastilles

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

VOC (CE)

0,00 %

Changement d'état

Taux d'évaporation:

Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles

Non applicable.

Gaz inflammables

Non applicable.

Aérosols

Non applicable.

Gaz comburants

Non applicable.

Gaz sous pression

Non applicable.

Liquides inflammables

Non applicable.

Matières solides inflammables

Non applicable.

Substances et mélanges autoréactifs

Non applicable.

Liquides pyrophoriques

Non applicable.

Matières solides pyrophoriques

Non applicable.

Matières et mélanges auto-échauffants

Non applicable.

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

Non applicable.

Liquides comburants

Non applicable.

Matières solides comburantes

Non applicable.

Peroxydes organiques

Non applicable.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Non applicable.

Explosibles désensibilisés

Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Stable en cas de stockage conforme.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 6)

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****15630-89-4 Percarbonate de sodium**

Oral	LD50	1.034 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

151-21-3 Laurylsulfate de sodium

Oral	LD50	>500-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:**

Données sur les composants:

77-92-9 Acide citrique

LC50/48h	440 mg/l (Leuciscus idus melanotus) (OECD 203)
LC50/24h	1.535 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 7)

497-19-8 Carbonate de sodium	
LC50/96h (statique)	300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC50/48h	200-227 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
15630-89-4 Percarbonate de sodium	
LC50/96h	70,7 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	4,9 mg/l (Daphnia pulex)
NOEC/96h	7,4 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC/48h	2 mg/l (Daphnia pulex)
151-21-3 Laurylsulfate de sodium	
LC50/96h	>10-100 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
EC50/48h	>1-10 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
EC50/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/42d	>1-10 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC/7d	≤1 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
68439-49-6 Alcools en C16-18, éthoxylés (≥15 ≤ 25 EO)	
LC50/48h	2,7 mg/l (fish)
LC50/96h	>1-<10 mg/l (Leuciscus idus melanotus)
EC50/24h	2,6 mg/l (daf)
EC50/48h	>1-<10 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR	Non applicable.
ADN, IMDG, IATA	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024

Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.1)

Révision : 15.04.2024

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait (mini-tabs)

(suite de la page 9)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H228 Matière solide inflammable.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique: Section R&D**Contact:** Simone Kühn**Date de la version précédente:** 11.11.2022**Numéro de la version précédente:** 2.1

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2

Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**